




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-86**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1257336-DE-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLS ET PLUS BAILLEUR SACOGIVA
RÉSIDENCE AUTONOMIE VILLA SOPHIE ASSOCIATION LES JARDINS DE SAINTE SOPHIE -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction des Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame AUGÉY Dominique

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLS ET PLUS BAILLEUR SACOGIVA RÉSIDENCE AUTONOMIE VILLA SOPHIE ASSOCIATION LES JARDINS DE SAINTE SOPHIE - AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2021-574 du Conseil Municipal du 7 mai 2021, la Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée à garantir à hauteur de 100 % un emprunt d'un montant de 10 081 301 € (dix millions quatre-vingt-un mille trois cent un euros) souscrit par la SACOGIVA auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations pour l'acquisition de 72 logements locatifs PLUS et PLS au sein de l'opération Résidence Autonomie « Villa Sophie » sis 735, avenue de Brédasque 13090 Aix-en-Provence.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SACOGIVA s'est engagée :

- à faire bénéficier la Ville du pourcentage légal de réservation de logements lié à la quotité garantie soit 20 %,
- de mettre à disposition de la Ville un contingent de 14 logements sur cette résidence pour la période allant jusqu'au 22 décembre 2063 (fin des droits de réservation liés au prêt).

Une convention tripartite définissant les modalités de réservation doit être signée entre la Ville d'Aix-en-Provence, la SACOGIVA et l'association les Jardins de Sainte Sophie adhérente à la Fédération Sud Génération Foyers.

Pour l'attribution de ces logements, il sera tenu compte de la composition, du niveau de ressources et des conditions de logements actuelles de la famille. Cette réservation participe à

la mise en œuvre du droit au logement et à l'aide sociale nécessaire aux personnes défavorisées et disposant de ressources modestes.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le projet de convention de réservation ci-annexé entre la Ville d'Aix-en-Provence, la SACOGIVA, et l'association les Jardins de Sainte Sophie ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

DL.2024-86 - CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS PLS ET PLUS BAILLEUR
SACOGIVA RÉSIDENCE AUTONOMIE VILLA SOPHIE ASSOCIATION LES JARDINS DE
SAINTE SOPHIE - AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés : 55
Présents : 40
Abstentions : 0
Non participation : 9
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

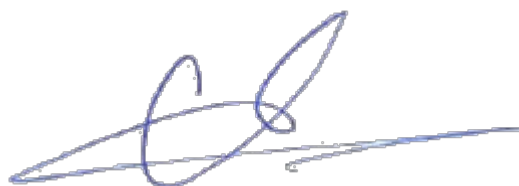
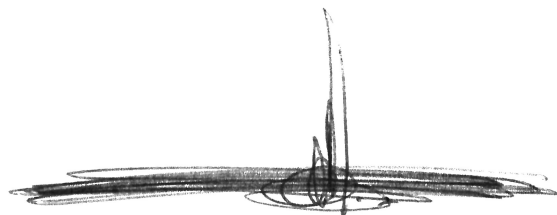
Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Eric CHEVALIER Sylvain DIJON Sellam HADAOUI
Claudie HUBERT Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS

Convention n°

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par Madame le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué, habilitée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal n° en date du

Dénommée « le réservataire »

ET :

La SACOGIVA représentée par son Directeur Général Délégué Monsieur Hervé GHIO, habilitée à signer la présente convention par délibération de son Conseil d'Administration en date du 15 mai 2014, renouvelé dans ses fonctions par délibération du 15 septembre 2020,

Dénommée « le propriétaire »

ET :

L'Association « Les Jardins de Sainte-Sophie », adhérente à la Fédération Sud Générations Foyers, représentée par son Président Monsieur Eric AIELLO, habilitée à signer la présente convention par délibération de son Conseil d'Administration en date du 5 juin 2017,

Dénommée « le gestionnaire »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

RESERVATION DES LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA GARANTIE DES EMPRUNTS

(en application des articles L441-1 et R441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation)

ARTICLE 1 :

La SACOGIVA s'engage à réserver au bénéfice de la commune d'Aix-en-Provence 14 logements (7 PLS et 7 PLUS) et leurs annexes, dans le programme « VILLA SOPHIE » sis 735 avenue de Brédasque à AIX-EN-PROVENCE selon les modalités prévues ci-après en contrepartie de la garantie des emprunts à hauteur de 100 %.

ARTICLE 2 :

Par délibération n° DL.2021-574 en date du 7 mai 2021, la Commune d'Aix-en-Provence s'est engagée à garantir à hauteur de 100% un emprunt d'un montant de 10 081 301 €, souscrit par la

SACOGIVA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction d'une résidence autonomie de 72 logements locatifs sociaux (35 PLUS, 37 PLS) sis 735 avenue de Brédasque à AIX-EN-PROVENCE.

ARTICLE 3 :

La présente convention est conclue pour une durée de 40 ans à compter de la livraison le 23 décembre 2023 et pour la période allant jusqu'au 22 décembre 2063 (fin des droits de réservation liés au prêt).

ARTICLE 4 :

Le gestionnaire informe le réservataire de la mise à disposition ou de la libération d'un logement. Aux vues des spécificités du public cible dans les critères d'attribution, le réservataire dispose d'un délai maximal de 48h (jours ouvrés) pour proposer un candidat au gestionnaire. Passé ce délai, le gestionnaire reprendra sans préavis la libre disposition du logement en cause pour un tour.

ARTICLE 5 :

En contrepartie de la garantie des emprunts, la SACOGIVA s'engage à mettre à disposition de la commune 7 logements PLUS et 7 logements PLS ci-après désignés sur l'opération financée « VILLA SOPHIE » sis 735 avenue de Brédasque à AIX-EN-PROVENCE.

Désignation des logements	Type	Niveau	Surface habitable en m ²	Tarif journalier de l'hébergement (sous réserve validation CD13)	Logement adapté O/N	Ascenseur O/N
001 (PLS)	2	RDC	51.30	65.90	O	O
008 (PLS)	1bis	RDC	40.50	59.80	O	O
009 (PLS)	1bis	RDC	39.80	59.80	O	O
102 (PLS)	2	1 ^{er}	47.90	65.90	O	O
108 (PLS)	1bis	1 ^{er}	40.50	59.80	O	O
109 (PLS)	1bis	1 ^{er}	39.80	59.80	O	O
110 (PLS)	1bis	1 ^{er}	42.60	59.80	O	O
213 (PLUS)	2	2 ^{ème}	48.30	65.90	O	O
214 (PLUS)	1bis	2 ^{ème}	45.20	59.80	O	O
216 (PLUS)	1bis	2 ^{ème}	39.80	59.80	O	O
217 (PLUS)	1bis	2 ^{ème}	39.70	59.80	O	O
218 (PLUS)	1bis	2 ^{ème}	39.90	59.80	O	O
223 (PLUS)	1bis	2 ^{ème}	40.30	59.80	O	O
224 (PLUS)	1bis	2 ^{ème}	30.00	59.80	O	O

Fait à Aix en Provence, le

Pour la SACOGIVA	P/Le Maire
Le Directeur Général Délégué	L'Adjointe déléguée aux Finances et au Budget
Monsieur GHIO Hervé	Madame AUGÉY Dominique
Pour L'Association	
Le Président	
Monsieur AIELLO Eric	